



## France Travail et cabinets privés

-----  
Par Gabyl

Bonjour,

Les nouvelles méthodes de France Travail et ses dérivés envoient dorénavant les demandeurs vers des cabinets privés sans leurs avais, qui bien souvent sont très loin d'être à la hauteur des projets personnalisés engagés  
Ont-ils le droit de le faire, sans l'aval des personnes inscrites à France Travail?

Par ailleurs ces cabinets privés collectent un ensemble des données très personnelles, qui parfois n'ont absolument rien à voir avec le projet ( le nom de votre bailleur, si vous avez un conjoint, votre no de CAF si vous en avez un etc...) de tous les inscrits à leurs accompagnements sans qu'il y ait eu une entente préalable, et sans que l'on ne sache vraiment ce qu'ils vont en faire...

Est- ce bien normal svp?

Merci